



PLAN DE GESTION DU DELTA DE L'ORB

Charte d'engagement





Une gestion déjà à l'œuvre...
mais ne couvrant pas l'intégralité
du territoire et des problématiques

LA GESTION SUR LE TERRITOIRE DU DELTA DE L'ORB

La biodiversité

Le territoire inclut ou recoupe le périmètre de plusieurs sites identifiés au sein du réseau européen Natura 2000. Le réseau Natura 2000 constitue un ensemble de sites naturels identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces et de leurs habitats ; il concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. La gestion de ces sites et particulièrement ceux établis au titre de la directive « Habitats » (Grande Maire et Orpellières) est assurée par les communautés d'agglomération Béziers Méditerranée et Hérault Méditerranée, sur la base de documents d'objectif (DO-COB) approuvés respectivement en 2009 et 2014. Ils définissent des mesures et actions (animation, gestion des espèces et des habitats, sensibilisation, suivis...).

Le réseau hydraulique

Deux associations Syndicales Autorisées (ASA), l'ASA de la Plaine de l'Orb et l'ASA des Basses Plaines, assurent notamment l'entretien et la gestion du réseau hydraulique principal et de divers ouvrages (vannes, stations de pompage...)

Les interventions des autres organismes

- L'EPTB Orb-Libron, porteur du SAGE, de l'inventaire des zones humides et du plan de gestion du delta
- Les communes
- Le Conservatoire du Littoral, propriétaire de près de 320 hectares sur la zone
- ...

L'objectif du plan de gestion du delta de l'Orb est de coordonner la gestion existante et de la compléter d'actions pour les secteurs (notamment l'ancien grau du Libron) et les problématiques qui ne sont pas déjà couverts.



Les espaces bénéficiant d'une gestion sur le territoire

Réseau Natura 2000 :

- | | | | |
|--|----------------------------|--|--|
| | Site « Directive Oiseaux » | | Associations Syndicales Autorisées (ASA) |
| | Site « Directive Habitat » | | Zones Humides |



Une charte pour soutenir la préservation du delta de l'Orb



LE DELTA DE L'ORB : UN TERRITOIRE COMPLEXE ET ARTIFICIALISÉ

L'Orb ne présente plus aujourd'hui la physionomie d'un delta et pourtant considérer l'espace situé entre Valras et Vias comme tel permet de mieux comprendre son fonctionnement complexe. Situé à l'interface des influences fluviale et maritime, le secteur du delta de l'Orb est en évolution permanente pour s'adapter. Ses atouts et sa richesse naturelle naissent de l'expression de ces forces contraires. Drainé, aménagé, rectifié depuis des siècles, le cours de l'Orb aval a subi des contraintes pour valoriser les terres riveraines. Ces aménagements ont permis le développement d'usages mais limitent également le rôle « tampon » lors des inondations ou tempêtes marines que jouent les zones humides du delta et dégradent la qualité des milieux, support de ces activités.

DES ENJEUX NOMBREUX ET DES PRATIQUES PARFOIS CONTRADICTOIRES

Malgré ces nombreux aménagements, le secteur du delta de l'Orb renferme des espaces naturels intéressants d'un point de vue patrimonial et qui ont su s'adapter aux diverses contraintes et évolutions, mais dont la capacité de résilience peut se trouver altérée. Ils se caractérisent par la présence de plusieurs zones humides et de milieux variés se développant à cette interface entre eau douce et eau salée. Cette richesse naturelle a justifié le classement d'une partie du territoire du delta en zone Natura 2000, qui permet une préservation et une gestion de ces sites, tout en prenant en compte les usages et activités du territoire. Car en effet, le potentiel de ce secteur est indéniable et a conduit au développement d'activités diverses : station balnéaire, campings, agriculture, pastoralisme, activités de loisirs, pêche professionnelle. L'ensemble de ces activités est aujourd'hui menacé par les déséquilibres observés du fait des ouvrages hydrauliques et des différentes logiques

de gestion, légitimes mais parfois contradictoires. Avec pour effet observé, la salinisation des terres agricoles, l'aggravation de l'inondabilité des campings ainsi que de plusieurs infrastructures, la disparition des activités de pêche, liée à la perte de biodiversité des milieux.

Les évolutions climatiques en cours et prévisibles ne font qu'aggraver ces pressions, remettant en question la pérennité à terme de certaines activités.

UNE DÉMARCHE CONCERTÉE ET UNE STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE SELON 3 AXES

Ce territoire est aussi caractérisé par des habitants et/ou usagers conscients de sa dégradation et des menaces qui pèsent sur les activités en place et qui ont à cœur de mettre en place une gestion satisfaisante ; cette conscience et cette volonté des acteurs locaux ont été clairement exprimées au cours des nombreux temps d'échange et de concertation qui se sont tenus dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion.

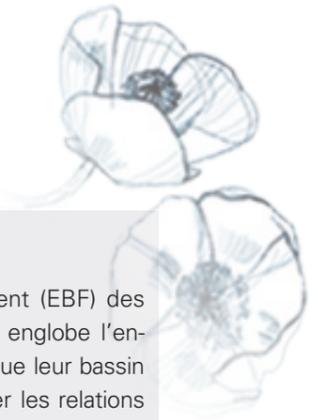
C'est pourquoi après deux ans d'élaboration concertée, le plan de gestion du delta de l'Orb a vu le jour et définit une stratégie sur 6 années, basée sur les principes suivants :

- **Pérenniser les activités par la reconquête du fonctionnement « naturel » du delta**
- **Impliquer l'ensemble des acteurs concernés**
- **Mener des actions durables à l'échelle adaptée.**

Cette charte marque la mobilisation des différents acteurs du territoire et partenaires institutionnels, prêts à apporter leur expertise et leur soutien à la démarche. Elle exprime le partenariat large, nécessaire à la préservation de la zone du delta : élus, techniciens, agriculteurs, acteurs du tourisme, de la pêche, de la chasse, habitants. Elle est valable au-delà des 6 années du plan de gestion et pourra être réinterrogée et réorientée si besoin en fonction des évolutions du territoire.



Un espace pour la gestion de l'eau



LE DELTA DE L'ORB

Un delta correspond à une zone de division d'un fleuve en plusieurs bras au niveau de l'embouchure en mer. À l'origine, l'Orb formait un delta avec plusieurs bras et plusieurs graus en rive gauche du fleuve actuel ; il subsiste des traces de certains graus sous forme de lagunes littorales. Cette zone s'étend sur 29 km² entre les embouchures de l'Orb et du Libron.



CE DELTA SE CARACTÉRISE PAR

Un fonctionnement « deltaïque » perturbé par l'artificialisation... qui limite la capacité de résilience de ces milieux : tendance à l'eutrophisation estivale de l'ancien grau du Libron et, dans une moindre mesure, de la Grande Maire, présence de polluants (métaux, notamment cuivre, hydrocarbures) dans les sédiments à l'amont de la Grande Maire.

Un fonctionnement actuel fortement dépendant des activités humaines : gestion des ouvrages hydrauliques et des stations de pompage, gestion de l'ouverture des graus des lagunes, apports d'eau anthropiques (notamment pour la Grande Maire : apports du Canal du Midi, rejet du lagunage, submersion des vignes...).

Le développement d'activités en lien avec le fort potentiel (agricole, naturel, touristique, loisirs...) du

territoire : 2/3 des surfaces du delta sont des zones agricoles. La salinisation des terres agricoles impacte les cultures, notamment les vignes. On y trouve également de nombreuses activités liées au tourisme sur la bordure littorale (hôtellerie de plein air notamment).

Des risques liés aux inondations, aux submersions marines, à l'érosion du trait de côte... amplifiés à terme par les effets du changement climatique.

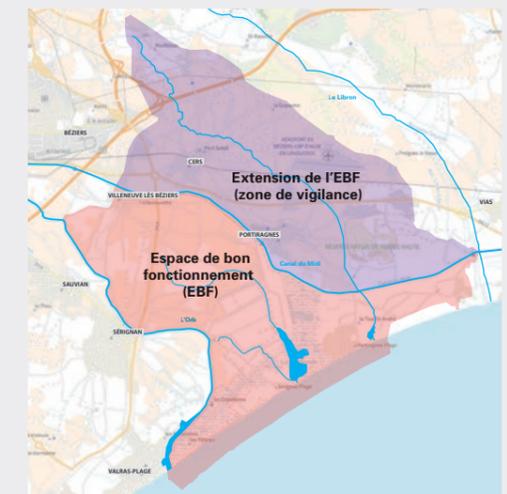
Une biodiversité et des milieux intéressants... mais préservés et valorisés sur une partie seulement du territoire (Natura 2000) : En-dehors des sites Natura 2000, des milieux naturels d'un grand intérêt, assez semblables à ceux présents dans les sites (dunes et arrières dunes, prés salés, lagunes...) qu'il est important de préserver et une très grande fragilité des milieux naturels et de plusieurs espèces présentes.

ZOOM SUR L'EBF

L'Espace de Bon Fonctionnement (EBF) des zones humides du delta de l'Orb englobe l'ensemble des zones humides ainsi que leur bassin d'alimentation pour mieux intégrer les relations entre ces milieux humides et leur environnement.

Cet espace a vocation à constituer un espace de gestion des zones humides L'EBF global est composé de trois espaces :

- Un espace de fonctionnement hydrologique et hydraulique,
- Un espace de fonctionnement physique et biogéochimique
- Un espace de fonctionnement biologique



Cet espace englobe l'ensemble du bassin d'alimentation « direct » et effectif de la zone du delta. Il correspond à la zone orangée (illustration ci-dessus). Il est étendu en mer afin de matérialiser, dans cette zone littorale, les échanges entre milieux terrestres et milieux marins. L'EBF est l'espace retenu pour la mise en œuvre du plan de gestion du delta de l'Orb.

Une extension de l'EBF (zone violette) est adjointe à cet espace de gestion ; il ne s'agit pas à proprement parler d'un périmètre sur lequel des actions seront prescrites mais plus d'une zone de vigilance et d'identification de ce que serait l'EBF en l'absence de la contrainte que constitue le Canal du Midi, en termes de coupure hydraulique notamment.

Lutte contre la salinisation des terres par submersion des vignes



Ouvrage expérimental de gestion des niveaux de la Grande Maire



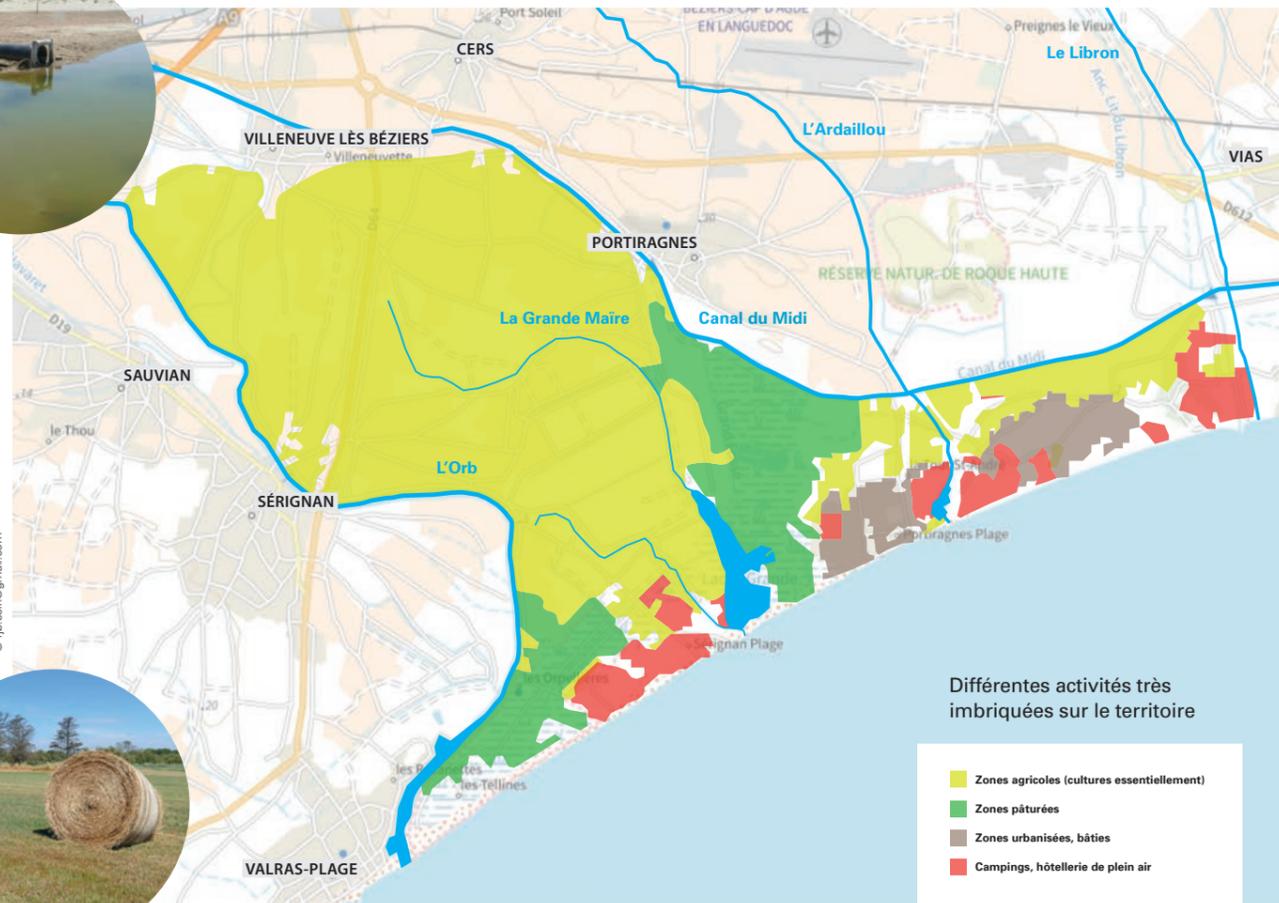
Ouvrage de franchissement du Libron par le Canal du Midi



Plage de la Grande Maire à Portiragnes-Plage



Prairie dans le delta





Les zones humides du delta

Une zone humide, qu'est-ce que c'est ?

Les zones humides sont des espaces associant terre et eau, imprégnées ou recouvertes d'eau. Les zones humides présentent de nombreux intérêts pour la gestion de la ressource en eau et de la biodiversité : épuration des eaux, maintien de la biodiversité, lutte contre les inondations...

Les zones humides et différents milieux composant le delta de l'Orb abritent de nombreuses espèces remarquables, en particulier des espèces végétales et des oiseaux.



Espèces floristiques remarquables des Orpellières (Panicaut des dunes - *Eryngium maritimum* et euphorbe péplis - *Euphorbia peplis*).



Sterne naine (*Sterna albifrons*) au bord de la lagune de la Grande Maire à Portiragnes-plage.



Quelques oiseaux des zones humides : ibis falcinelle, aigrette garzette



- Zones agricoles (cultures essentiellement)
- Zones pâturées
- Zones urbanisées, bâties
- Campings, hôtellerie de plein air
- Zones humides



Ancien grau du Libron

L'ancien grau du Libron constitue l'ancien exutoire en mer de ce fleuve côtier. Il est composé en particulier d'une lagune littorale, séparée de la mer par un cordon sableux et d'un ensemble de milieux naturels.



Grande Maire

Grande Maire

La Grande Maire, ancien grau de l'Orb, constitue désormais un vaste espace de zone humide (plus de 400 ha) où se côtoient eau douce et eau salée : milieux dunaires, lagunes, prés salés, sansouïres, roselière...



Orpellières

Le site des Orpellières était autrefois traversé par plusieurs bras du delta reliant l'Orb à la mer, et se caractérise par la présence de marais protégés par un cordon dunaire et par des zones de prés salés, parcourues par un réseau de roubines (fossés et canaux agricoles).

Les enjeux et les objectifs du plan de gestion

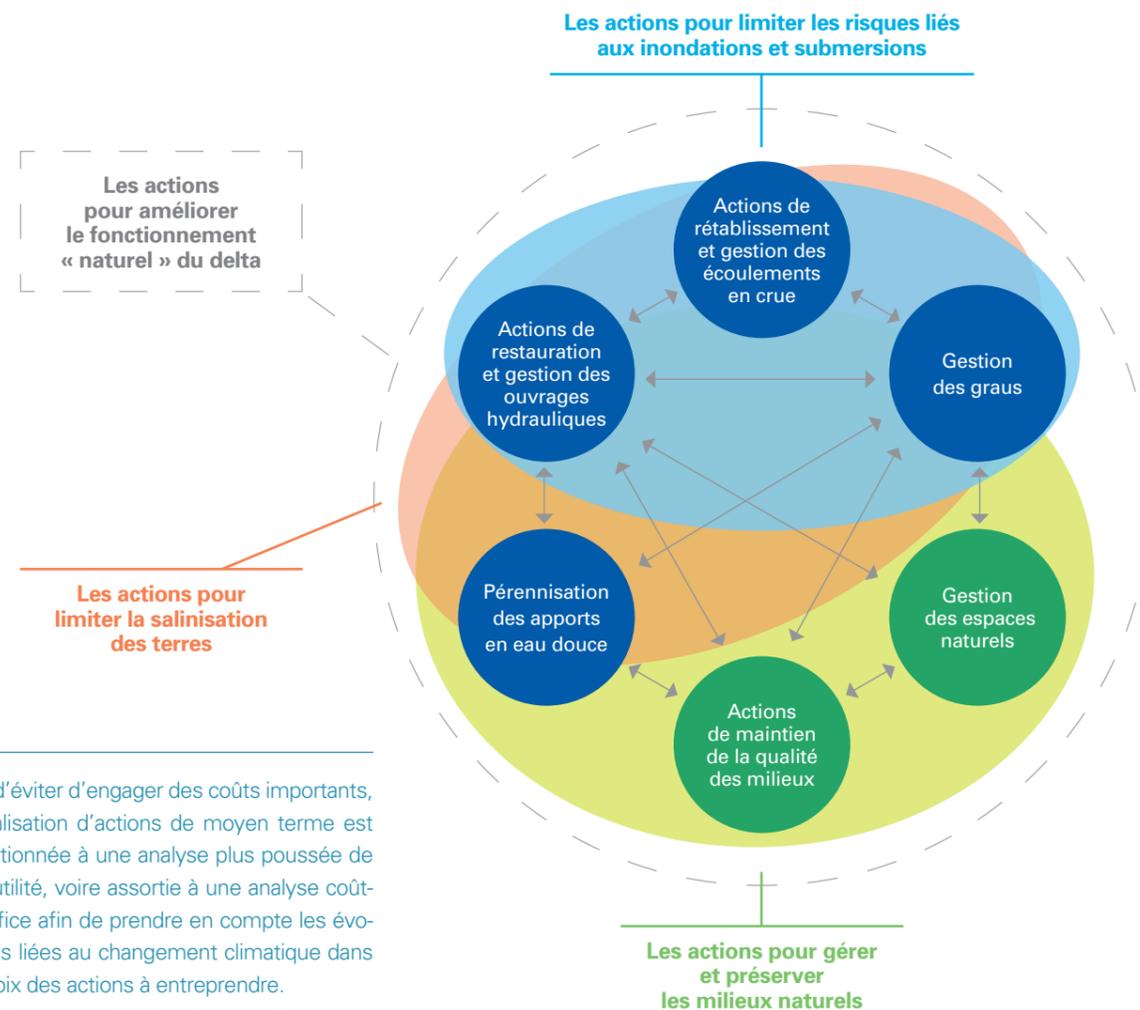
Pour préserver cet espace essentiel à la vie de notre territoire, une stratégie d'ensemble a été pensée pour mettre en place des actions concrètes pour l'entretien, la gestion et la restauration du delta et de ses espaces naturels. Elle sera également destinée à poursuivre l'acquisition de connaissances sur l'état et l'évolution de ce territoire. Enfin, elle permettra de coordonner l'ensemble des structures concernées sur le territoire pour une cohérence d'intervention.

LES OBJECTIFS PARTAGÉS

- ▶ Reconquérir le fonctionnement hydrologique du delta
- ▶ Préserver la diversité des milieux et des habitats et renforcer les liens avec les milieux environnants
- ▶ Préserver la qualité des eaux et des lagunes
- ▶ Aller dans le sens de l'adaptation au changement climatique

LES AXES D'ACTIONS

- 1 **Restauration du fonctionnement deltaïque**
- 2 **Préservation de la biodiversité et des milieux**
- 3 **Communication et adaptation aux évolutions du territoire**



Afin d'éviter d'engager des coûts importants, la réalisation d'actions de moyen terme est conditionnée à une analyse plus poussée de leur utilité, voire assortie à une analyse coût-bénéfice afin de prendre en compte les évolutions liées au changement climatique dans le choix des actions à entreprendre.

Prendre en compte les évolutions attendues du territoire...

ÉVOLUTION PRESSENTIE À LONG TERME

- ▶ Hausse du niveau de la mer
- ▶ Augmentation des risques de submersion
- ▶ Impact sur le trait de cote
- ▶ Augmentation de la salinisation

- ▶ Évolution vers des milieux naturels plus salés (prés salés, végétation « halophile »...)
- ▶ Risque de mise en péril de certaines activités (cultures, campings...)

Face à ces tendances d'évolution du territoire, le Comité de Pilotage a exprimé le souhait que :

- Le plan de gestion, ayant pour vocation de restaurer le fonctionnement deltaïque, contribue à une meilleure adaptation du territoire
- La durabilité des actions soit prise en compte dans les choix du plan de gestion
- Des suivis de ces évolutions soient mis en œuvre sur le territoire.

...pour fixer les niveaux d'ambition

Pour répondre à cette volonté le comité de pilotage a fixé, pour les deux premiers volets, les niveaux d'ambition suivants :

1 - RESTAURATION DU FONCTIONNEMENT DELTAÏQUE

AMÉLIORATION DU FONCTIONNEMENT ACTUEL	
Incluant notamment :	ET Permettant les évolutions suivantes :
→ La réhabilitation de l'ensemble des systèmes de gestion hydraulique (ouvrages, fossés, stations de pompage) et du fonctionnement hydraulique (connexions latérales, évacuation...)	Services rendus Limitation de la salinité
→ La définition d'un protocole de gestion des ouvrages et adaptation de la gestion (différenciée) des graus	Limitation du risque inondation
→ La pérennisation des apports d'eau douce	Vis-à-vis des usages
→ Rétablissement des continuités hydrologiques amont / aval pour les eaux déborderées de l'Orb	Apports eaux douces
	Fonctionnement « deltaïque »
	Milieux / biodiversité

2 - PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

AMPLIFICATION DES MESURES DE GESTION ET PRÉSERVATION ACTUELLES	
Incluant notamment :	ET Permettant les évolutions suivantes :
→ Le maintien de la gestion actuelle sur les sites Natura 2000	Maintien de la gestion actuelle des sites Natura 2000
→ La mise en œuvre d' actions complémentaires à l'échelle des sites Natura 2000 : adaptation des pratiques agricoles / des cultures, reconstitution de haies (secteur nord-ouest)...	Améliorations pour certaines espèces (oiseaux) liées à la création de milieux favorables
→ La mise en œuvre d' actions complémentaires à l'échelle de l'EBF : lutte contre les pollutions, contre la cabanisation...	Amélioration de la qualité des eaux
	Hors Natura 2000 (secteur de l'ancien grau du Libron) : maintien de la situation actuelle, avec des risques de dégradation des milieux

- Évolution positive
- Stabilité
- Évolution négative

Restauration du fonctionnement deltaïque

La gestion des écoulements et des graus conditionne fortement l'ensemble des enjeux (écologiques et humains) du territoire. En agissant pour la restauration du fonctionnement deltaïque on cherche à la fois à préserver les milieux naturels, dont la capacité de résilience est altérée, tout en considérant voire améliorant les conditions d'exercice des activités en place.

■ AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT HYDROLOGIQUE

Avec pour actions prioritaires :

- **Restaurer des ouvrages hydrauliques dégradés.** Plusieurs ouvrages présentent des dysfonctionnements voire apparaissent très dégradés et permettent des rentrées d'eaux salées depuis les graus.



Vannage et clapets en amont de la Grande Maire



Vannage du ruisseau de Serviès

- **Entretien et restaurer les canaux et les fossés dégradés** pour favoriser les écoulements d'eau dans le réseau principal afin d'optimiser le fonctionnement hydrologique (circulation / acheminement des eaux douces et évacuation des eaux).



Canaux, fossés encombrés de végétation, de déchets...

- **Actualiser en concertation et compléter le protocole de gestion des ouvrages**, afin de clarifier la gestion de ces ouvrages et de légitimer les actions des personnes intervenant pour les manœuvrer...

Et aussi :

- **Optimiser le fonctionnement des stations de pompage** pour éviter d'évacuer, via la station de pompage, des eaux douces qui pourraient bénéficier aux usages et aux milieux et qui permettent de limiter la salinisation des terres et de rendre le déclenchement de la station moins contraignant.



Station des Drilles vue aval

■ AMÉLIORER LA GESTION DES GRAUS

Avec pour actions prioritaires :

- **Aménager les ouvrages de gestion des niveaux d'eau des lagunes** pour permettre une gestion plus fine des niveaux d'eau des lagunes (au niveau de l'ensemble Grande Maire – Rivière Rive droite voire également de l'ancien grau du Libron) afin d'éviter / limiter les ouvertures mécaniques du grau.



- **Suivre les niveaux du bourrelet sableux** fermant les graus (de la Grande Maire et de l'ancien grau du Libron) **et maintien d'un niveau de gestion** compatible avec une ouverture naturelle en cas de crue.



Bourrelet sableux Grande Maire

Et aussi :

- **Suivre l'évolution des graus des Orpellières, poursuivre la gestion et la préservation des dunes.**



Dune des Orpellières

■ GÉRER LES INONDATIONS ET LES SUBMERSIONS

Avec pour actions prioritaires :

- **Rétablir la continuité des eaux débordées de l'Orb vers les exutoires en mer** lors des épisodes de crue peu intense afin de faciliter le ressuyage de ces eaux et de faire bénéficier les lagunes de ces apports.
- **Améliorer la gestion hydraulique des Orpellières hautes.** Il s'agit de préserver les milieux tout en limitant les incidences des submersions et débordements sur les usages et les voiries (amélioration du ressuyage, gestion des eaux salées).



Les Orpellières

■ PÉRENNISER LES APPORTS D'EAU DOUCE

Avec notamment :

- **L'aménagement d'une vanne au niveau de l'épanchoir n°19 du canal du midi et l'analyse des possibilités de compenser l'interception des bassins amont par le canal du midi.**



Épanchoir du Canal du Midi

Préservation de la biodiversité et des milieux

Les milieux naturels et la biodiversité du delta de l'Orb présentent une richesse patrimoniale importante, parfois menacée par certaines évolutions du territoire et activités. Leur gestion et leur préservation sont assurées sur la partie du delta concernée par les sites « Natura 2000 ». Au-delà de réaffirmer l'utilité et la pertinence de cette gestion existante, le plan de gestion vise à assurer une préservation voire une amélioration des milieux à l'échelle de l'ensemble de la zone du delta.

GESTION DES ESPACES ET MILIEUX REMARQUABLES

Avec pour actions prioritaires :

- **Poursuivre et accompagner les plans Natura 2000**, en favorisant notamment la communication avec les acteurs locaux.
- **Gérer la fréquentation des zones sensibles**, en mettant en place des circuits de découverte privilégiés et en interdisant des pratiques dommageables à l'environnement dans des lieux particuliers.

PRÉSERVATION ET AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DES MILIEUX

Avec notamment :

- **Préserver et restaurer les réseaux boisés dans le secteur nord du delta**, afin de fournir des habitats et des corridors de déplacement à la faune.
- **Promouvoir l'agro-écologie voire l'agriculture bio**, afin de limiter les rejets polluants.



Élevage traditionnel à proximité de Portiragnes

- **Améliorer les pratiques dans l'espace public (éclairage extérieurs, gestion des espaces verts urbains, gestion des décharges sauvages...).**
- **...et améliorer les dispositifs d'assainissement non collectif susceptibles d'impacter la qualité**

des lagunes... afin de limiter les apports, aux milieux naturels et aux lagunes, de polluants (notamment de nutriments) liés à ces rejets.



Phénomène d'eutrophisation des lagunes

- **Remettre en état et entretenir les fossés**, car les fossés permettent de réduire le ruissellement, retiennent la pollution et accueillent des espèces faunistiques.



Fossé végétalisé en bordure de voirie

- **Lutter contre les espèces envahissantes**, car elles viennent prendre la place d'espèces autochtones, parfois remarquables.



La Jussie : une entrave à la biodiversité

- **Maintenir des connexions entre la lagune de l'ancien grau du Libron et les zones humides environnantes.**

Adaptation aux évolutions du territoire et communication

Afin de s'assurer du bon déroulement du plan de gestion et d'évaluer in fine les réalisations et leurs effets tout en prenant en compte l'évolution des milieux et le changement climatique une stratégie de suivi a été élaborée. Elle permet également de répondre à plusieurs manques de connaissance identifiés lors de la réalisation du diagnostic du territoire. Par ailleurs, des actions de communication permettront de faire connaître les actions réalisées et sensibiliser chacun à leur intérêt.

SUIVRE LES ÉVOLUTIONS DU TERRITOIRE

Avec notamment :

- **Améliorer les connaissances sur le delta de l'Orb** et assurer le suivi de l'évolution du territoire en regard des mesures de gestion et des actions mises en œuvre. (morphologie du cordon dunaire, niveau des « bourrelets » sableux, niveaux d'eau, bathymétrie, qualité des eaux, salinité...).
- **Étudier une stratégie d'évolution des pratiques culturelles vis-à-vis du changement climatique.**
- **Suivre régulièrement l'avancement des actions, la coordination du plan de gestion et s'assurer d'adapter les actions en fonction des besoins et résultats.**

Certains de ces suivis existent déjà, le plan de gestion permettra de les capitaliser à l'échelle du delta de l'Orb et de les analyser et compléter au regard des objectifs fixés pour ce territoire.

COMMUNIQUER ET SENSIBILISER

Avec notamment :

- Afin que le plan de gestion soit connu et reconnu par les acteurs du territoire **une stratégie de communication à plusieurs niveaux sera mise en place** incluant notamment : des ressources en ligne, un bulletin d'information dédié, des modalités de communication et de coordination des partenaires.
- **Une sensibilisation grand public** sera également mise en œuvre, notamment, par la réalisation de panneaux in situ et d'un guide du patrimoine naturel pour mettre en avant toute la richesse locale du territoire.



Prés salés et camping (en arrière plan)

Animation et gouvernance

Les différents milieux du delta de l'Orb bénéficient aujourd'hui de l'attention de nombreuses structures sur le territoire. Afin d'optimiser les interventions dans le cadre de la stratégie et de mutualiser les forces vives du territoire, une coordination des acteurs doit être mise en place. Elle permettra une programmation et un suivi inscrits dans le temps.

■ PLUSIEURS ACTEURS DÉJÀ IMPLIQUÉS

De nombreux acteurs sont impliqués dans la gestion et la valorisation du delta de l'Orb.

En particulier, les communautés d'agglomération Béziers Méditerranée et Hérault Méditerranée interviennent dans l'animation des sites Natura 2000, dont une part importante (320 ha) est propriété du Conservatoire du Littoral, ainsi que dans la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

L'entretien et la gestion du réseau hydraulique et des principaux ouvrages de gestion hydraulique sont assurées par deux associations syndicales autorisées (ASA) : ASA de la Plaine de l'Orb (Sérignan) et ASA des Basses Plaines (Portiragnes).

L'EPTB (Établissement Public Territorial de Bassin) Orb et Libron intervient quant à lui dans un rôle de coordination et d'animation en portant notamment l'inventaire des zones humides sur l'ensemble de son territoire.

Dans le cadre du plan de gestion ces acteurs continuent à œuvrer selon les modalités suivantes.

■ L'ANIMATION

La mise en œuvre du plan de gestion reposera sur un travail d'animation territoriale pour partie déjà à l'œuvre sur le territoire.

Une animation dédiée sera toutefois mise en place et portée par l'EPTB Orb et Libron afin d'assurer la mise en œuvre des actions qui lui sont confiées ainsi que le suivi, l'information, l'assistance technique, l'accompagnement des porteurs de projet...

Un montant global d'environ **6 millions d'euros** a été estimé pour la réalisation des **29 actions** du plan de gestion



Outre ce besoin supplémentaire d'animation et de coordination, la réussite de la mise en œuvre du plan de gestion dépendra de la poursuite des engagements préexistants sur le territoire, notamment de l'animation mise en place au sein des démarches Natura 2000 et de la bonne articulation de l'ensemble des actions menées sur le périmètre du plan de gestion.

■ LA GOUVERNANCE

Un comité de pilotage se réunira annuellement et aura en charge la programmation, le suivi et l'évaluation du programme d'actions. Il associera les partenaires signataires de la charte, aux côtés d'autres instances partenariales (comité technique, groupes de travail thématiques).

Les modalités de mise en œuvre

- ▶ **Portage administratif** : EPTB Orb et Libron ;
Assure le suivi de l'avancement de la démarche et sa coordination au moyen d'une animation dédiée
- ▶ **Portage politique** : incarné par la présidence partagée du comité de pilotage entre la CAHM, la CABM et l'EPTB Orb et Libron ;
Entérine les orientations, objectifs et décisions liées au plan de gestion

Les engagements des signataires

Les signataires de cette charte approuvent l'ensemble des enjeux, des objectifs et des actions portés par celle-ci. À ce titre, sur la durée de mise en œuvre du plan de gestion du delta de l'Orb, chacun d'entre eux s'engage à :

- ▶ **S'impliquer pleinement dans les phases ultérieures d'élaboration et de mise en œuvre** de la stratégie, notamment en contribuant à la définition et à la consolidation de son programme d'actions et des protocoles de coopération associés.
- ▶ **Participer activement à la mise en œuvre de ces actions** soit en assurant le portage, soit en apportant son appui aux maîtres d'ouvrage pour faciliter leur réalisation.
- ▶ **S'associer à la vie des instances partenariales** présidant à l'élaboration puis au suivi de la stratégie.
- ▶ **Partager et promouvoir auprès de ses partenaires** les objectifs et actions du plan afin de favoriser l'association ou l'adhésion de nouveaux acteurs à la démarche.
- ▶ **Prendre en compte les objectifs du plan dans la mise en œuvre de ses propres actions** (repérer les convergences possibles comme les doublons à optimiser).
- ▶ Outre leur participation active aux instances de suivi du plan d'action et leur rôle de facilitateur de la mise en œuvre du programme, **les partenaires financiers s'engagent à examiner les demandes de financement des opérations prévues dans le plan de gestion du delta de l'Orb** au regard de leurs politiques d'intervention respectives et, si elles sont éligibles, à les accompagner selon les modalités en vigueur à la date de la décision d'aide et dans la limite de leurs disponibilités budgétaires, sous réserve de validation par leurs assemblées délibérantes.

■ Les collectivités du territoire

- Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée
- Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée
- EPTB Orb et Libron
- Commune de Vias
- Commune de Sérignan
- Commune de Valras
- Commune de Portiragnes
- Commune de Villeneuve-les-Béziers
- SCOT du Biterrois

■ Les partenaires techniques et financiers

- Préfecture de l'Hérault
- Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- Région Occitanie
- Conseil Départemental de l'Hérault
- Office Français de la Biodiversité
- Conservatoire du Littoral

■ Les acteurs économiques et associatifs

- Chambre d'agriculture
- ASA de la plaine de l'Orb de Sérignan
- ASA des basses plaines de Portiragnes
- Prud'homie de Valras
- Société de chasse de Valras, association de chasse maritime
- Fédération de l'Hôtellerie de plein air
- Association des Professionnels du Tourisme de Sérignan



Pour tout renseignement,
contacter l'EPTB Orb et Libron :
Frédérique Roman 06 88 86 13 44
frederique.roman@vallees-orb-libron.fr
<https://www.vallees-orb-libron.fr>